



**Arrêté temporaire n°685-T-VRD-2021  
Portant réglementation de la circulation**

**Prolongement de la RUE DES JONCS -  
carrefour rue du Perthuis Breton**

**Le Maire de la Commune de LA TRANCHE SUR MER,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Considérant que des travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable sous chaussée par la société NOPAL SARL, pour le compte de Vendée Eau, rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 09/12/2021 au 10/12/2021- Dans le prolongement de la RUE DES JONCS, carrefour Rue du Perthuis BRETON.

**ARRÊTE**

**Article 1** – À compter du 09/12/2021 et jusqu'au 10/12/2021, la circulation est alternée par B15+C18 DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE DES JONCS- carrefour avec la Rue du Perthuis Breton. Priorité de passage aux Véhicules de secours - Ramassage des ordures ménagères - Bus transport de personnes

**Article 2** – Dès l'achèvement du dispositif, le bénéficiaire est tenu d'enlever les matériaux excédentaires, de rétablir dans l'état initial la voie et ses dépendances, et de réparer tout dommage qui aura pu y être causé.

**Article 3** – La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SARL NOPAL.

**Article 4** – Le Directeur Général des Services de la Mairie, Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vendée, La Police Municipale, Directeur des Services Techniques, Direction Générale et Assistante de Direction sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à La Tranche-sur-Mer, le 07/12/2021  
Le Maire de la Commune de LA TRANCHE SUR MER,  
Serge KUBRYK

DIFFUSION:

SARL NOPAL

Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vendée

La Police Municipale

Directeur des Services Techniques

Service Transports

Caserne des Pompiers de la Tranche sur mer

VEOLIA

ANNEXES:

Plan de situation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.





51 Rue du Perthuis Breton

La Tranche sur Mer



Date de l'image : juin 2018 © 2021 Google

La Tranche-sur-Mer, Pays de la Loire

Google

Street View – juin 2018



51 Rue du Perthuis Breton

La Tranche sur Mer



Date de l'image : juin 2018 © 2021 Google

La Tranche-sur-Mer, Pays de la Loire

Google

Street View – juin 2018